

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 069774

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9045 Société : 96684

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SKIRREDI CHAKIB,

Date de naissance :

20/10/1958

Adresse :

Rue Mohamed Ali telle 4 appk 15 Casab.

Tél. : 0663011265

Total des frais engagés : 300 + 948,80 + 427 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

15/11/2021

Nom et prénom du malade :

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

MSA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :



9

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2021	91116302	Chadi Boussetta	100000	Dr. Chadi Boussetta Rue Washington Casablanca 0522 29 33 47 0522 29 41 71

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	19/11/91	964,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Abdelfatah SENTISSI éss. Romandie IV - Tour 2 - Casa Tél.: 05 29 36 62 50 / 39 64 15	17/11/2011	B300 + R15	427,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES

Dr Chadia BENCHEQROUN

Cardiologue

Ancienne externe des hôpitaux de Paris

• Ancienne interne des hôpitaux de Bordeaux

Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux

CES des maladies du cœur et vaisseaux

Diplômée d'écho-doppler cardiaque et vasculaire

Membre de la Société Française de Cardiologie

Filiale Pédiatrique et Filiale d'Echocardiographie

CASABLANCA, LE 19 NOVEMBRE 2021

MONSIEUR SKIREDJ CHAKIB

Coronat 6,25

après Avis
médical

73,50
49,50 x 3

1/- DILATREND 6,25 MG
1 CP/J LE MATIN.

BOTTU SA
PPV : 73 DH 50

Lot: RI09898 Lot: RI09898 Lot: RI09898
Per: 09/2023 Per: 09/2023 Per: 09/2023
PPV: 49DH50 PPV: 49DH50 PPV: 49DH50

2/- COZAAR 50 MG
½ CP/J LE SOIR.

3/- CRESTOR 10 MG
1 CP/J LE SOIR.

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V: 185,70 DH

6 118001 183111

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V: 185,70 DH

6 118001 183111

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Crestor 10mg cp pell b30
P.P.V: 185,70 DH

6 118001 183111

TRAITEMENT DE TROIS MOIS

الدكتورة شادية بنشرعون
Dr. Chadia BENCHEQROUN
CARDIOLOGUE
63, Bd d'Anfa, Angle Rue Washington - Casablanca
Tél/Fax : 0522 29 33 49 / 0522 29 41 71

OCABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES
Dr Chadia BENCHEQROUN
Cardiologue

Ancienne externe des hôpitaux de Paris
Ancienne interne des hôpitaux de Bordeaux
Diplômée de la faculté de médecine de Bordeaux
CES des maladies du cœur et vaisseaux
Diplômée d'écho-doppler cardiaque et vasculaire
Membre de la Société Française de Cardiologie
Filiale Pédiatrique et Filiale d'Echocardiographie

CASABLANCA, LE 17 NOVEMBRE 2021

MONSIEUR SKIREDJ CHAKIB

- GLYCEMIE A JEUN.
- CHOLESTEROL TOTAL + HDL + LDL
- TRIGLYCERIDES.
- TRANSAMINASES SGOT+SGPT.

17/11/2021
Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa
Tél.: 05 22 36 62 50 / 39 64 15

الدكتورة شادية بنشرورون
Dr. Chadia BENCHEQROUN
CARDIOLOGUE
63, Bd d'Anfa, Angle Rue Washington - Casablanca
Tél/Fax : 0522 29 33 49 / 0522 29 41 71

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

FACTURE N° : 2111170002
ICE :001578364000055

Casablanca le 17-11-2021

Mr Chakib SKIREDJ

Demande N° 2111170002
Date de l'examen : 17-11-2021

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	ALAT (transaminase TGP)	B50	B
	ASAT (transaminase TGO)	B50	B
	Cholestérol-LDL	B40	B
	Glycémie à jeun	B30	B
	CHOLESTEROL	B30	B
	TRIGLYCERIDES	B60	B
	Cholestérol-HDL	B40	B

Total des B : 300

TOTAL DOSSIER : 427 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : quatre cent vingt-sept dirhams s

INPE: 093000271
Laboratoire SENTISSI
Dr. Abdelfattah SENTISSI
Rés. Romandie 2 - Tour 2 - Casa
Tel.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI
Pharmacien Biologiste



Ancien Interme CHU de Toulouse
Spécialisé en Hématologie, Biochimie
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1212070004
Date de l'examen : 17-11-2021

Mr Chakib SKIREDJ
Réf : 2111170002
Prescription : Dr Chadia BENCHEKROUN

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

			11-08-2021
Glycémie (Glucose-oxydase)	0.92 g/l 5.11 mmol/l	(0.70–1.10) (3.89–6.11)	0.99
Cholestérol total (Enzymatique)	1.96 g/l 5.1 mmol/l	(1.30–2.00) (3.4–5.2)	1.61
HDL-Cholestérol	0.52 g/l 1.35 mmol/l	(>0.40) (>1.04)	0.58
LDL-Cholestérol (calculé selon la formule de Friedwald) Interprétation du LDL-Cholestérol:	1.08 g / l 2.80 mmol / l	(<1.60) (<4.14)	0.86
– LDL-Cholestérol 0.70 à 1,00 g/l : valeur optimale, – LDL-Cholestérol entre 1,00 et 1,60 g/l: valeur limite , – LDL-Cholestérol > à 1,60 g/l: valeur à risque élevé.			
Triglycérides	2.00 g/l 2.28 mmol/l	(0.40–1.50) (0.46–1.71)	0.97
Transaminases GOT (ASAT) (Dosage enzymatique)	17.7 UI/L	(5.0–40.0)	26.3
Transaminases GPT (ALAT) (Dosage enzymatique)	19.5 UI/L	(5.0–49.0)	27.4

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI Abdelfattah

Laboratoire SENTISSI
Rés Romandie 2 - Tour 2 - Apt. 302 - Boulevard Bir Anzarane - Casablanca. Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15 - Patente : N° 35802477
R.C. N° 200220 - C.N.S.S. : 1256503 - ID.Fiscale : 40803780 - ICE : 00157836400055

CABINET D'EXPLORATIONS CARDIO-VASCULAIRES
Dr BENCHEQROUN Chadia
Cardiologue

NOM : SKIREDJ
PRENOM : CHAKIB
AGE : 62 ANS
DATE : 19/11/2021

COMPTE-RENDU D'ELECTROCARDIOGRAMME

- Rythme cardiaque sinusal à 89 B/mn.
- Espace PR normal.
- Axe de QRS à - 18 degrés.
- Ondes T négatives en DIII.
- Pas d'hypertrophie ventriculaire gauche.
- Pas d'extrasystole.

CONCLUSION : - TRACE DANS LES NORMES.

الدكتورة شادية بنشقرور
Dr. Chadia BENCHEQROUN
CARDIOLOGUE
63, Bd d'Anfa, Angle Rue Washington - Casablanca
Télé: +212 29 33 49 / 0522 29 41 71